



Obbligation de prendre 2 semaines de congés supplémentaires

Par **damdam**, le **22/04/2012** à **22:10**

Bonjour,

je travaille dans la restauration.

mon employeur peut-il décider de lui même que cette année je devrais prendre 7 semaines de congés payés car lui décide de fermer l'établissement 2 semaines de plus que les 5 semaines auxquelles j'ai droit?? dois je faire des heures supplemmtaires non rémunérés afin de combler ces 2 semaines auxquelles je n'ai normalement pas droit?
merci de votre réponse